

FFESSM

Les associations

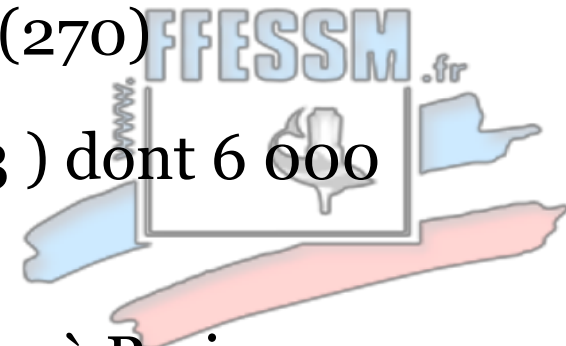
Certificats médicaux

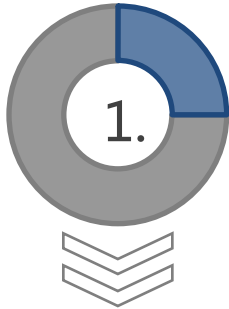
Les responsabilités

Les assurances

Le sport en France

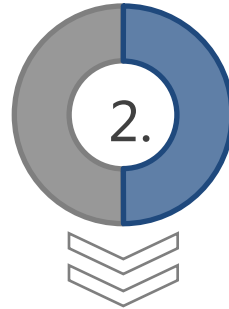
- 1935 : création du premier club de pêche sous-marine
- 1955 : création de la FFESSM
- 2013 : elle comporte 2000 clubs et SCA (270)
- Elle est forte de 148 000 licenciés (2013) dont 6 000 moniteurs environ.
- Le siège est à Marseille, avec une antenne à Paris
- C'est une fédération de clubs, administrée par un comité directeur élu tous les 4 ans (année d'olympiade)





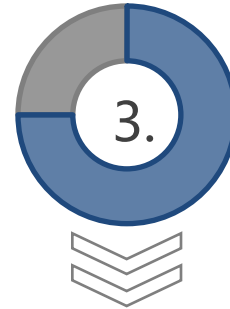
Structure et hiérarchie

Hiérarchie générale, structure fédérale



Les commissions

Constitution, rôle et organisation



Organes décentralisés

Constitution, rôle et organisation



Textes réglementaires

Les supports et textes officiels

Structure et hiérarchie

**Siège National
Comité Directeur National**

Ministère Jeunesse et Sport

Délégation

Commissions
Spécialisées

**Comité Régionaux
Inter-Régionaux / Ligues**

Commissions
Spécialisées

Comité Départementaux

Commissions
Spécialisées

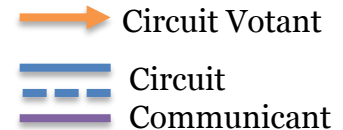
Clubs
Associatifs

Structures
Commerciales

Adhérent licenciés

Organisme
décentralisé

Structures
Membres



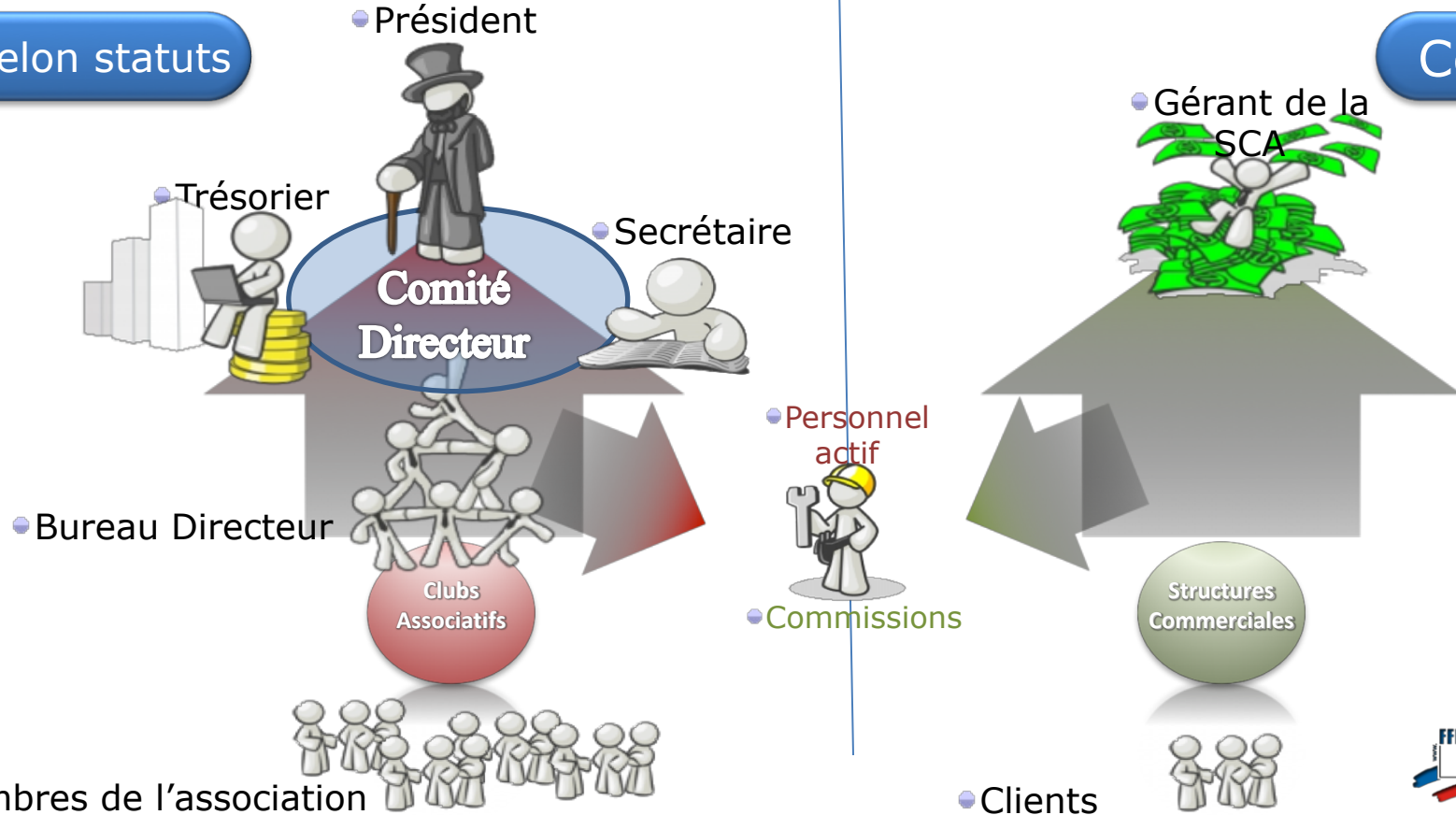
Structure et hiérarchie

Durée de renouvellement

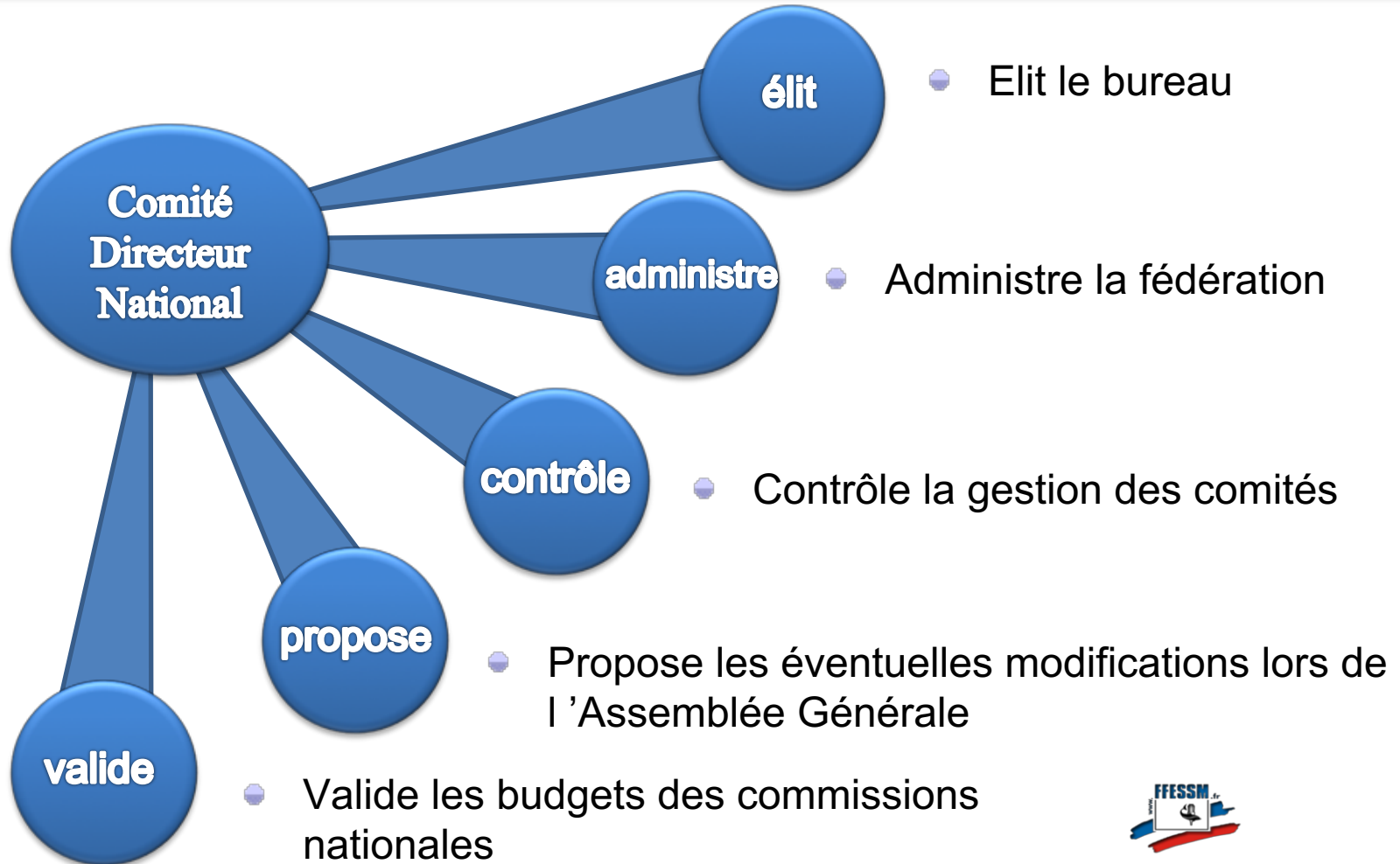
Selon statuts

Durée de renouvellement

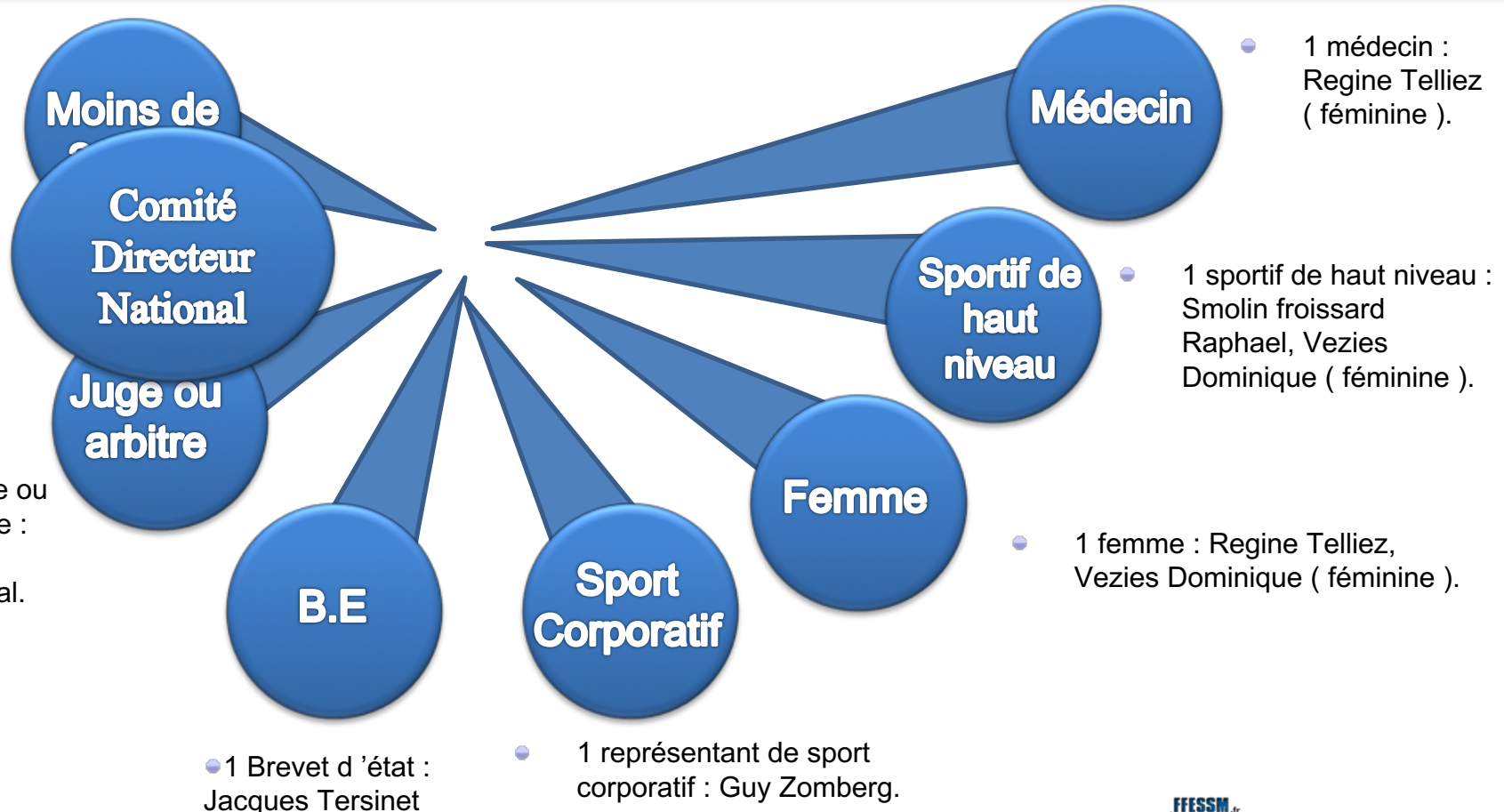
Contrat



Structure et hiérarchie



Structure et hiérarchie



Structure et hiérarchie

Bureau

Comité
Directeur
National

1 Président

1 Président adjoint

4 vice président: I Richard, M Bue, J Escales et C Simion.

1 secrétaire général : F Di Miglio.

1 secrétaire général adjoint: C Hervé.

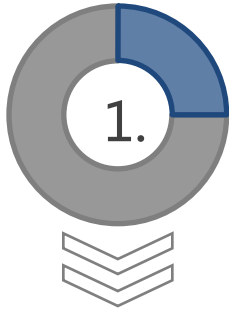
1 trésorier : JL Dindinau.

1 trésorier adjoint : S Gaucher.

13 membres dont 1 médecin

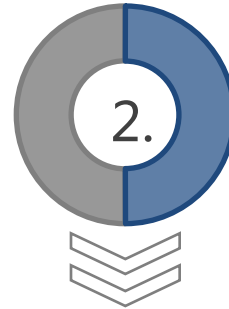
Soit 23 membres





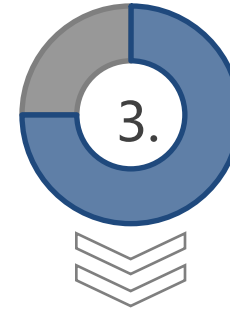
Structure et hiérarchie

Hiérarchie générale, structure fédérale



Les commissions

Constitution, rôle et organisation



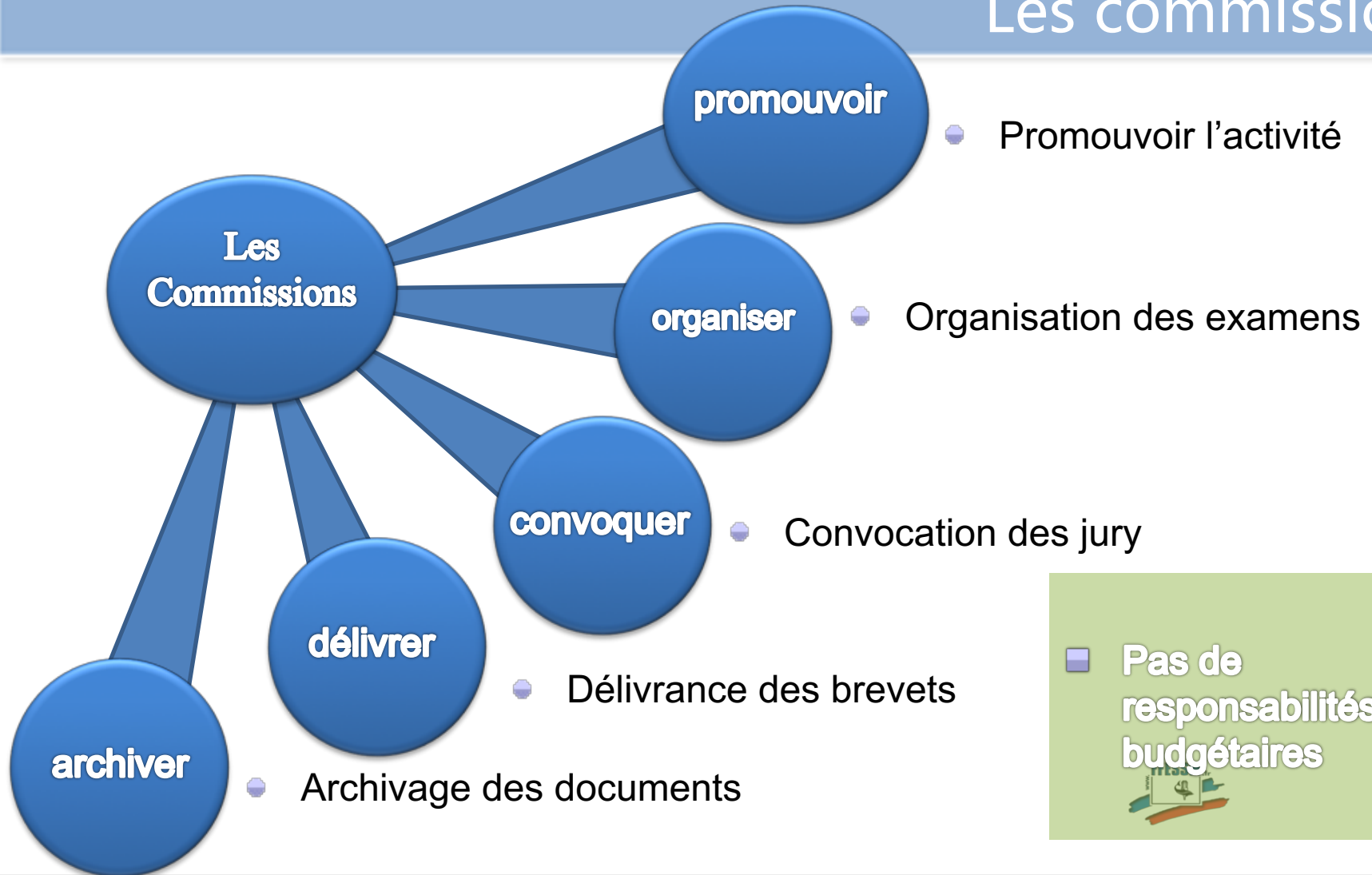
Organes décentralisés

Constitution, rôle et organisation



Textes réglementaires

Les supports et textes officiels



■ Pas de
responsabilités
budgétaires



Les Commissions

2 assesseurs

Pls. membres

Les Commissions

Commission Technique National

- C'est un organisme consultatif interne de la fédération, composé par les Pdts de CTR
- En charge des cursus de formation, des règles de pratique, des examens, pour la plongée à l'air et aux mélanges (dont TIV et RIFAP)
- S'appuie sur les CTR et le Collège des Instructeurs Nationaux
- Déclinaison aux niveaux régional (CTR) et départemental (CTD)



Les Commissions

Commission Technique **National**

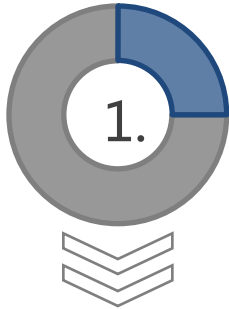
Président :
Jo Vrijens

Commission Technique
Interrégional
Pyrénées Méditerranée

Président :
Bernard Fabiani

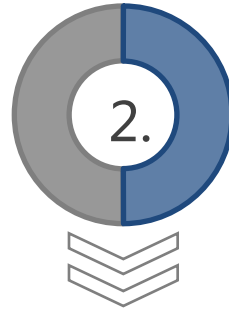
Commission Technique
Départemental
du 82

Président :
Lawrence SANCHEZ



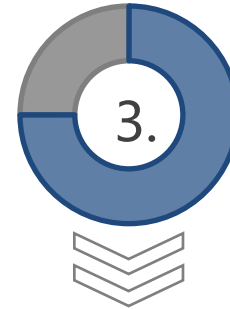
Structure et hiérarchie

Hiérarchie générale, structure fédérale



Les commissions

Constitution, rôle et organisation



Organes décentralisés

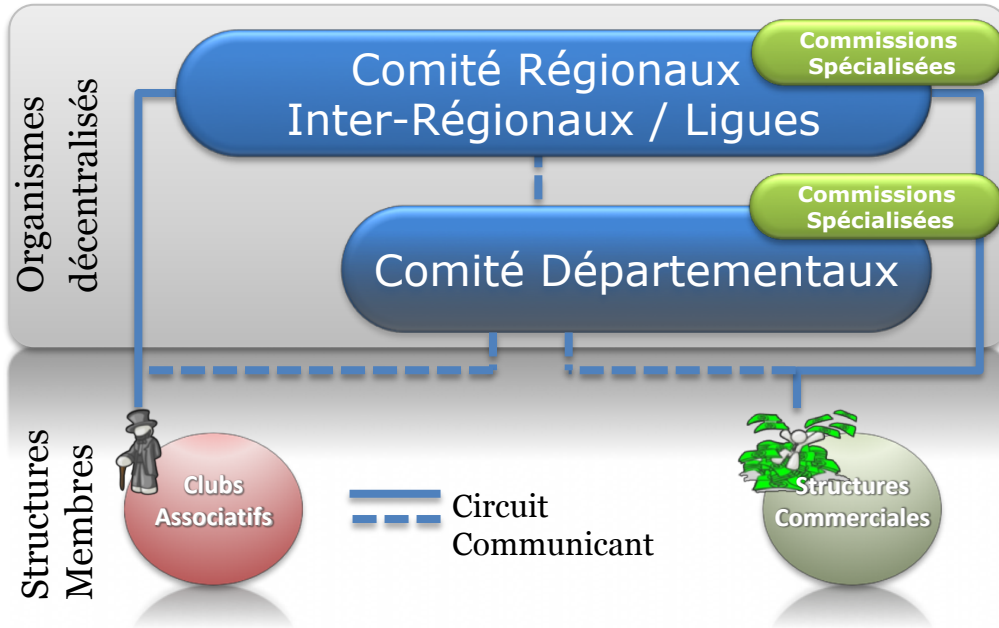
Constitution, rôle et organisation



Textes réglementaires

Les supports et textes officiels

FFESSM : Décentralisation



La commission technique PM

Président : Bernard Fabiani

1er assesseur :

2ème assesseur : Eric Bouchet

Les clubs :

Ils sont soumis aux règlements généraux des associations. Ce sont les véritables acteurs de la fédération.

FFESSM : Décentralisation

Comité Inter-Régional PM

- Le comité départemental 82
Président : Jean Paul SALESSE
- Le comité départemental 81
Président : Gérard MIQUEL



1

collège des instructeurs régionaux

2

académies : Toulouse et Montpellier

11

Comités départementaux

14

structures professionnelles agréées

200

clubs associatifs

12400

licenciés environ

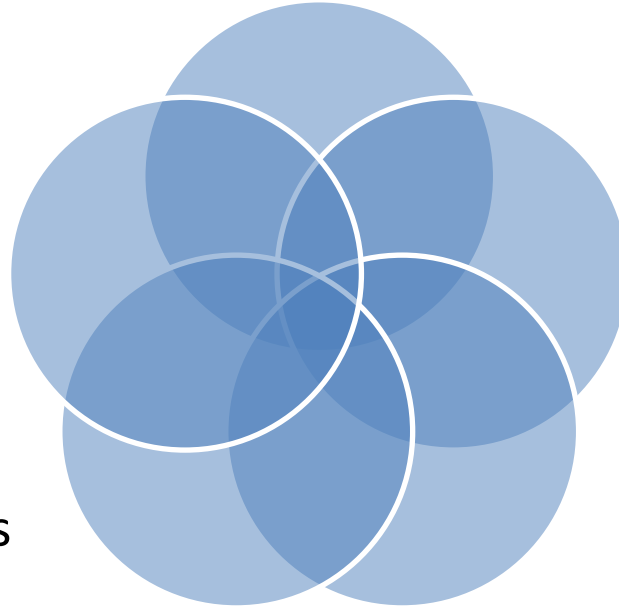
Les collèges des
moniteurs

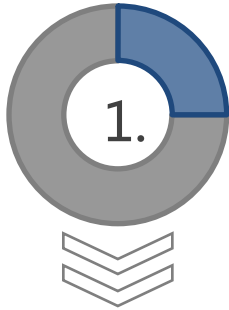
Le collège des
membres
honoraires

Les collèges des
instructeurs
régionaux

Le collège des
membres
d'honneur

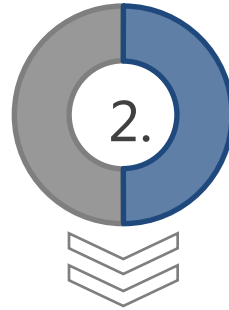
Le collège des
instructeurs
nationaux





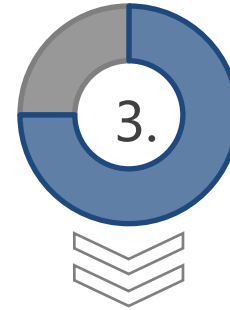
Structure et hiérarchie

Hiérarchie générale, structure fédérale



Les commissions

Constitution, rôle et organisation



Organes décentralisés

Constitution, rôle et organisation



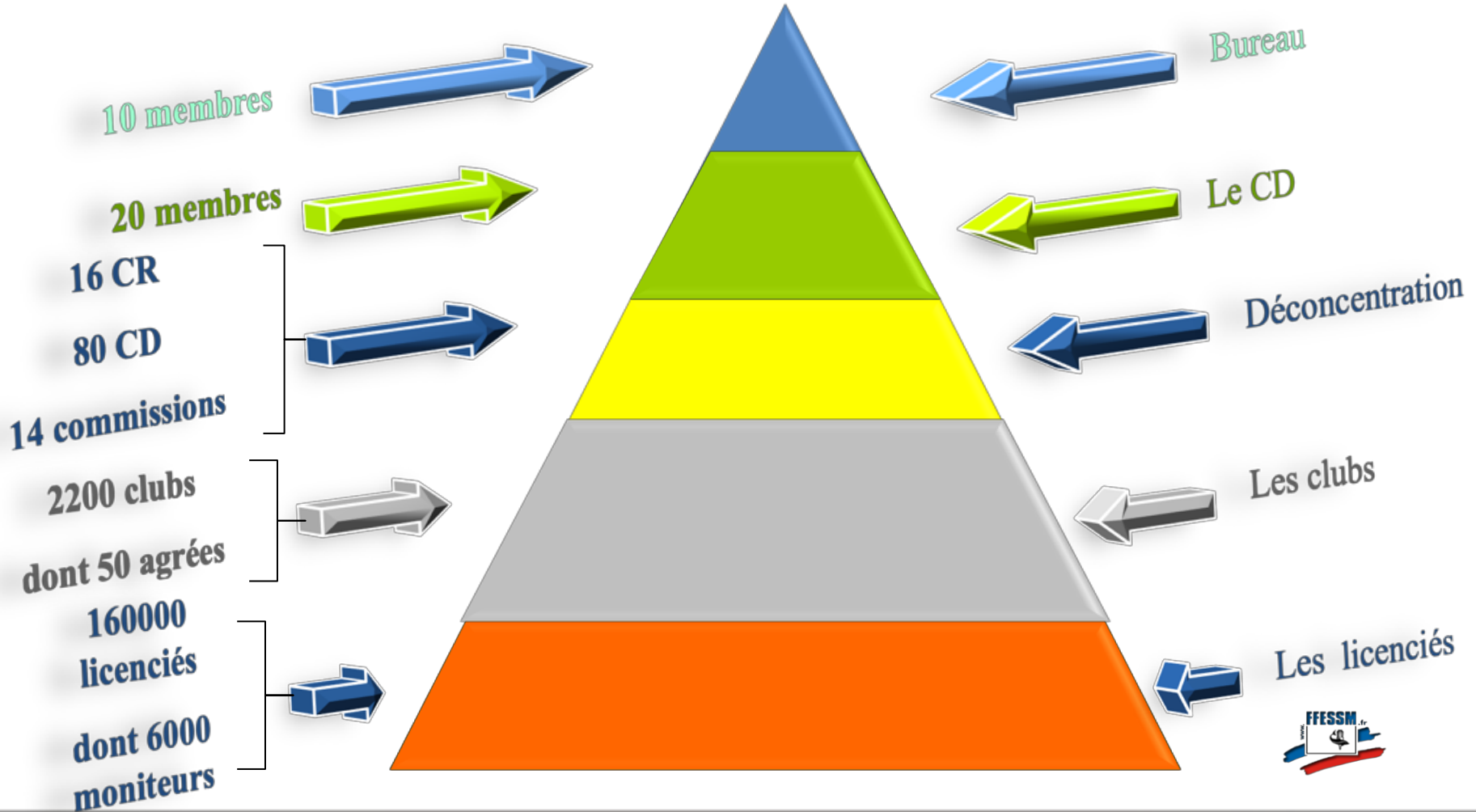
Textes réglementaires

Les supports et textes officiels



- Statut fédéral,
- Règlement intérieur,
- Sanctions,
- Les Structures Commerciales Agrées (SCA)

Récapitulatif



FFESSM

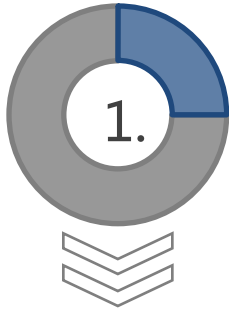
Les associations

Certificats médicaux

Les responsabilités

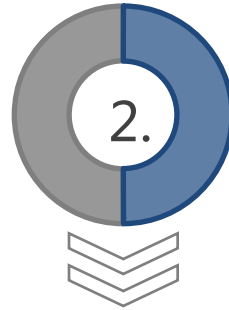
Les assurances

Le sport en France



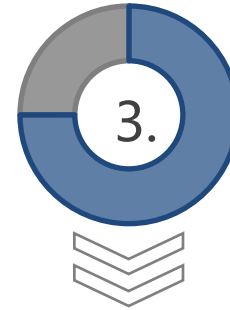
Généralité

Définition et
Types



Créer

Les étapes à
respecter
pour créer
son
association



Administrer

Constitution,
rôle et
organisation



Agréments

Agrément,
affiliation et
délégation

Définition

- C'est une **convention** dans laquelle 2 ou plusieurs personnes mettent en **commun** de façon **permanente** leur activité et / ou leurs connaissances dans un **but autre** que de partager les **bénéfices**.
- C'est la loi du 01 juillet 1901

■ Non déclarées

Différents Types

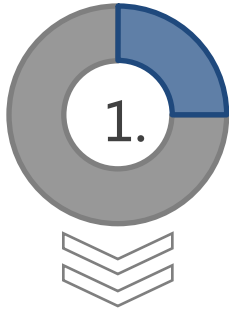
- C'est le cas d'un groupe d'amis qui se réunis

■ Déclarées

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">● Bénéficient d'une personnalité juridique.● Perçoivent des cotisations.● Peuvent établir des licences (si affiliées). | <ul style="list-style-type: none">● Peuvent obtenir des subventions (si agréées).● Peuvent acheter des biens immobilier.● Ne peuvent recevoir ni dons ni legs, mais des libéralités. |
|--|--|

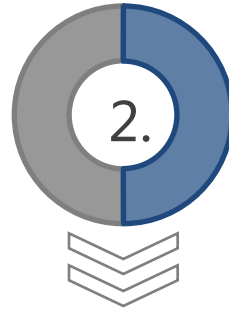
■ Déclarées d'utilité publique

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">● Accordé par le conseil d'état.● Grande personnalité juridique. | <ul style="list-style-type: none">● Avantages fiscaux sur l'immobilier.● Peuvent recevoir dons et legs. |
|---|--|



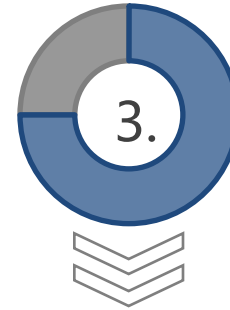
Généralité

Définition et
Types



Créer

Les étapes à
respecter
pour créer
son
association



Administrer

Constitution,
rôle et
organisation



Agréments

Agrément,
affiliation et
délégation

Les associations : Création

Donner des statuts.



Donner une dénomination sociale.

Donner l'objet de l'association.

Donner le siège.

Déterminer la durée éventuelle de l'association.

Les associations : Création

1. Se réunir.
2. convoquer une « AG » constitutive, pour adoption des statuts et élection du « CD ».
3. Fixer le montant de la cotisation, le sigle, le nom, le siège, etc...
4. Elire le bureau
5. Déclarer l'association en préfecture.

Réunir

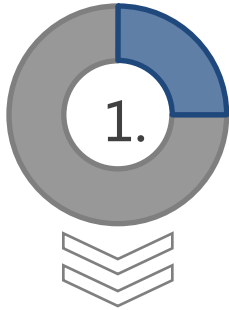
Convoquer

Fixer

Elire

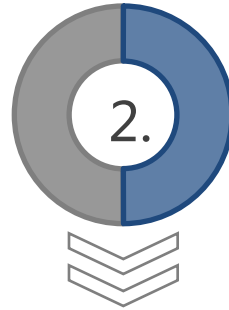
Déclarer

Suite à cet envoi, la préfecture accuse réception de la déclaration dans les 5 jours. L'association sera officielle dès sa parution au **journal officiel.**



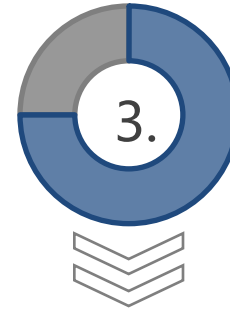
Généralité

Définition et
Types



Créer

Les étapes à
respecter
pour créer
son
association



Administrer

Constitution,
rôle et
organisation



Agréments

Agrément,
affiliation et
délégation

Composition & Administration

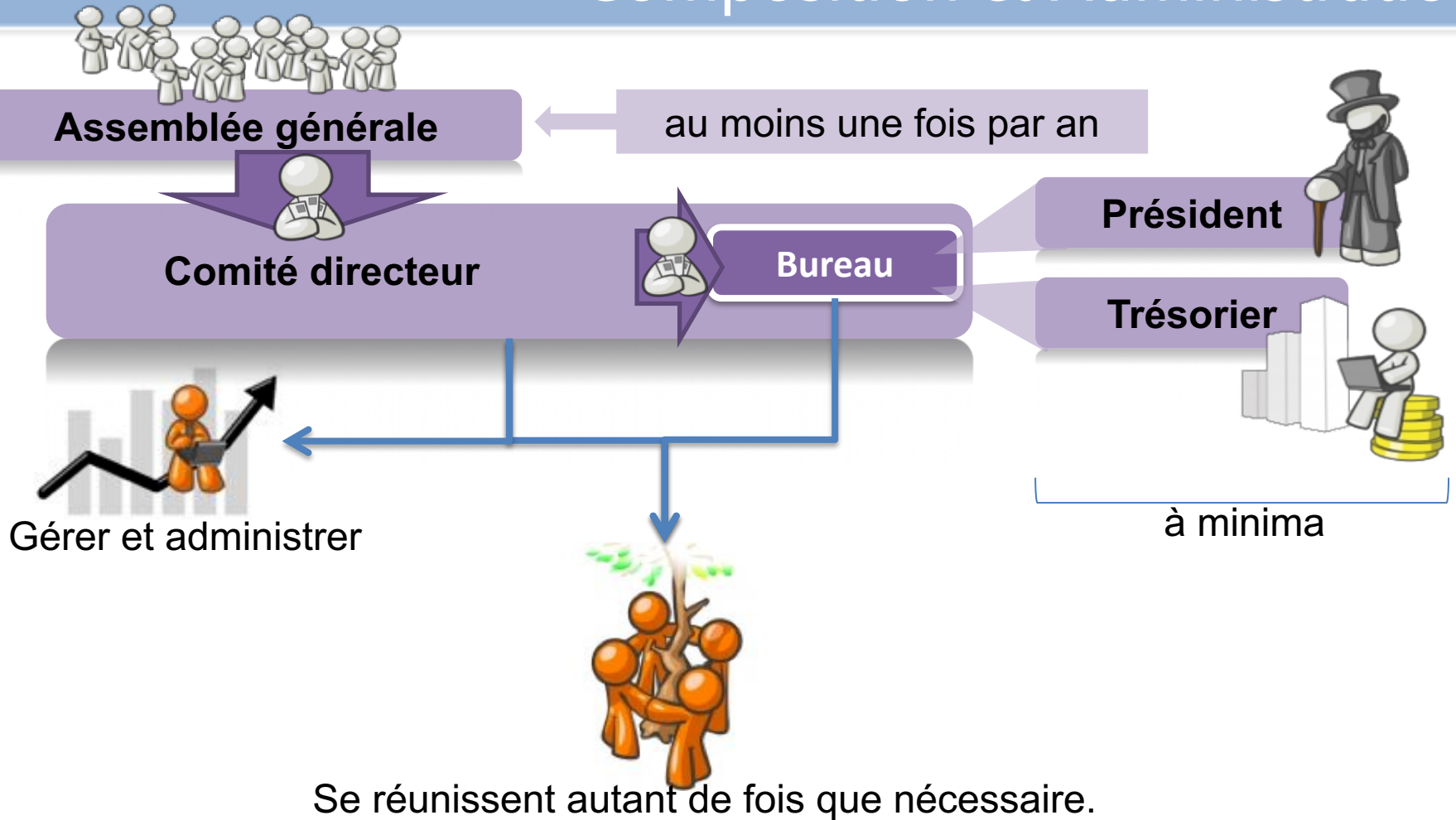
Les membres fondateurs

Les membres actifs

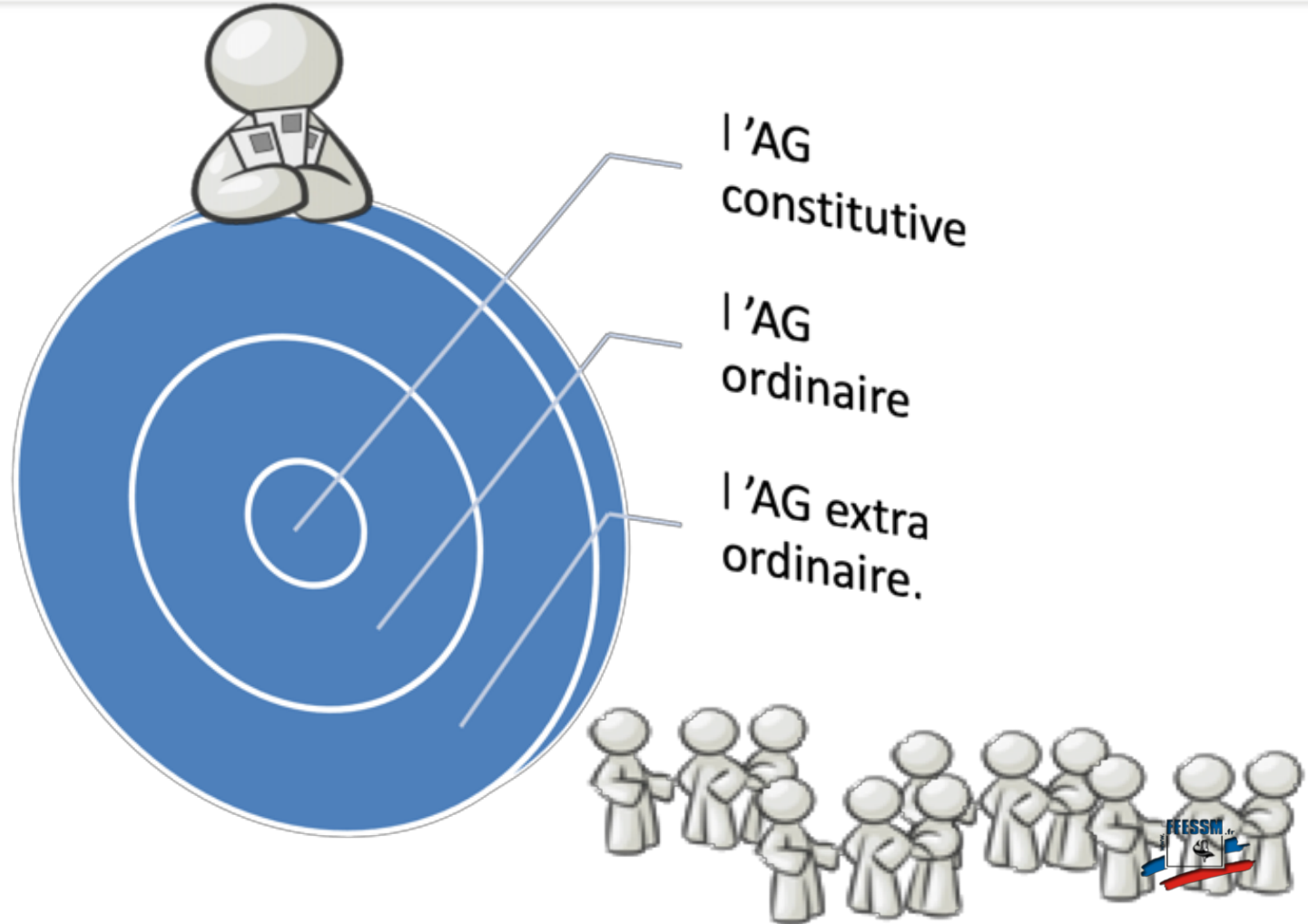
Les membres d'honneur

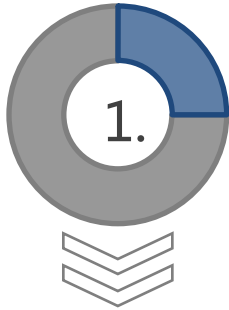
Les membres bienfaiteurs

Composition & Administration



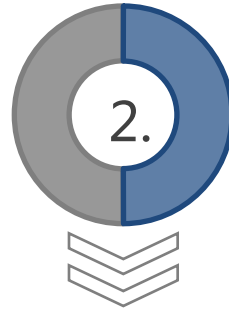
Composition & Administration





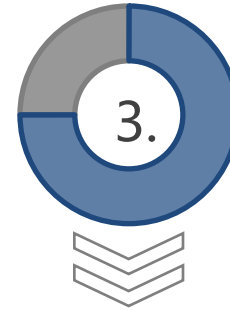
Généralité

Définition et
Types



Créer

Les étapes à
respecter
pour créer
son
association



Administrer

Constitution,
rôle et
organisation



Agréments

Délégation,
agrément et
affiliation

Agrément, délégation et affiliation

La Délégation

- Donnée par le **ministère jeunesse et sport**
- **Légalement** elle se limite aux **choix des athlètes** et à leur **entraînement**. Dans les faits, la fédération délégataire est **consultée sur tous les dossiers techniques** et politiques qui touchent à l'activité.

L'agrément

- Donné par la **FFESSM**
- Il donne le droit à des **structures associatives et professionnelles** de **délivrer des licences** et d'utiliser les **produits de formation** de la FFESSM.

L'affiliation

- Réalisée auprès de la structure
- Cela donne le **droit au membres à la délivrance de licences** fédérales.

Différents types :

- La responsabilité civile contractuelle
- La responsabilité civile délictuelle
- La responsabilité pénale



La responsabilité civile contractuelle

Elle apparaît chaque fois qu'il peut être démontré le **non respect d'un contrat**. Le seul fait de la relation élève moniteur est de nature à engendrer un contrat implicitement passé entre les deux parties.

Exemple : Un plongeur qui prête un gilet défectueux à un équipier qui se blesse en l'utilisant, engage sa « RCC » si l'on estime que la panne est due au hasard.

La responsabilité civile délictuelle

Elle consiste à **nuire à autrui** en commettant un **délit**, ce qui sous entend qu'il y a eu **faute**, un **préjudice** et un lien de **causalité** entre les deux.

Exemple : Un plongeur qui tombe sa bouteille et qui cause un dommage matériel d'un équipier engage sa responsabilité.

C'est l'action de faire une **faute** (toujours considéré en regard du code pénal et du **non respect de la loi**) qui crée le risque de voir engager sa responsabilité pénale.

Exemple : Un moniteur contrôlé sans moyen de communication à bord de son embarcation, donc en infraction, est passible d'une amende au pénal, même si aucun préjudice n'est démontré.

Contrôles et Accidents

Engagement de votre responsabilité

En cas de
Contrôle

Aléatoire
Systématique
Sur plainte
Sur dénonciation

Procès verbal
d'infraction

En cas
d'Accident

Déclaration
Intervention des secours
Sur plainte

Enquête
Instruction

Tribunaux

Sanctions

FFESSM

Les associations

Certificats médicaux

Les responsabilités

Les assurances

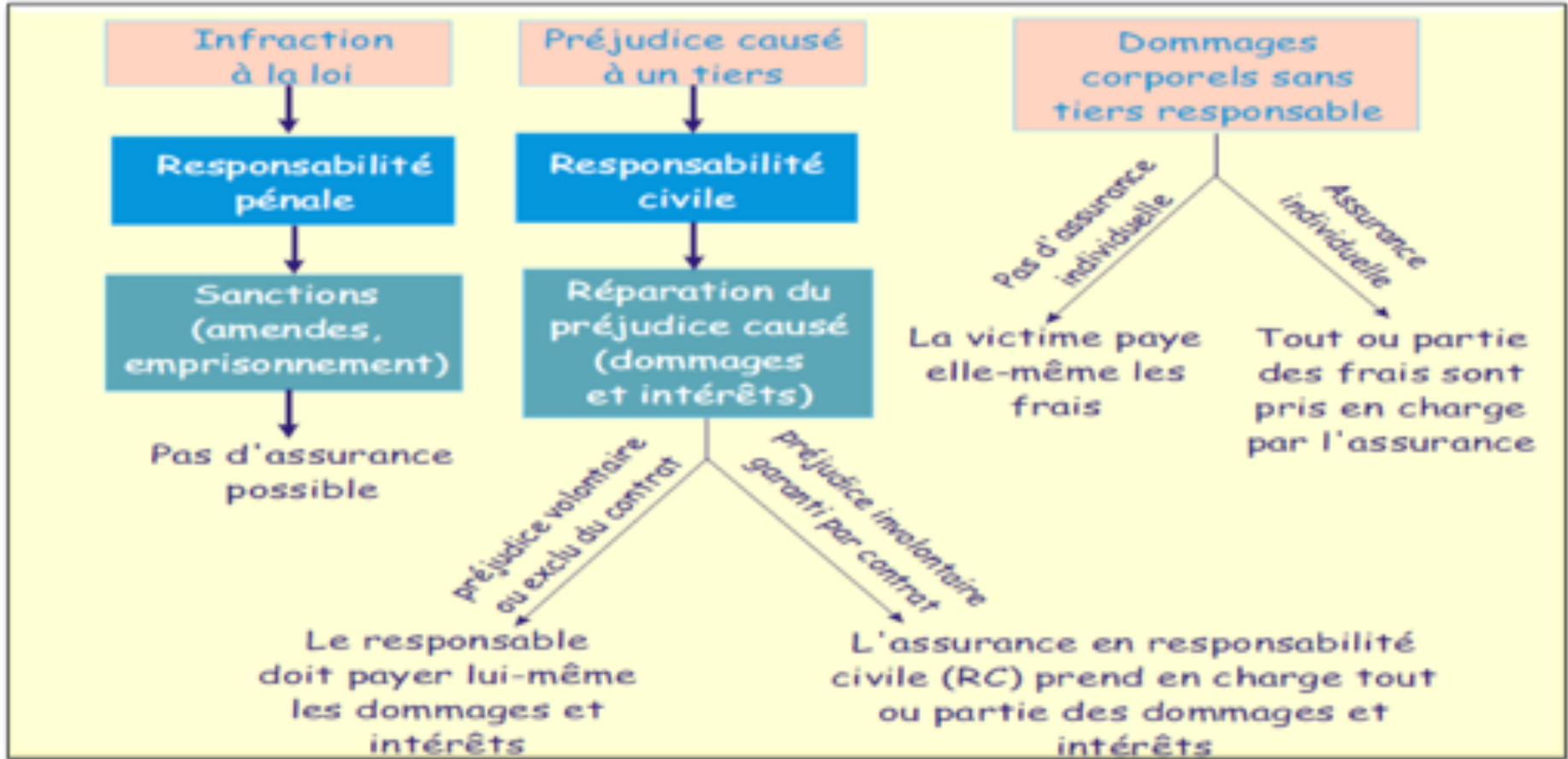
Le sport en France

- L'assurance responsabilité civile :
est obligatoire pour les structures, les moniteurs et les plongeurs en structures.
 - Couvre les dommages causés à autrui .
 - Est inclus dans la licence fédérale.
 - Validité : celle de la licence : du 15/09 de l'année courante au 31/12 de l'année suivante

- L'assurance complémentaire individuelle :
est facultative et couvre les dommages causés à l'assuré.

Demander le rajout de l'option «pratique de la plongée» à votre contrat multirisque familial.

Responsabilités et Assurances



■ Bibliographie :



[La licence](#)

[La notice d'assurance AXA](#)

[Assurance : déclaration d'accident](#)

[Assurance : formalités en cas d'accident](#)

FFESSM

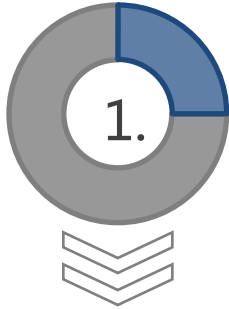
Les associations

Certificats médicaux

Les responsabilités

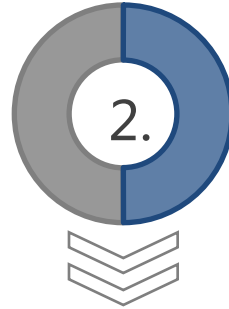
Les assurances

Le sport en France



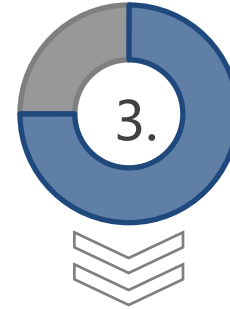
Généralité

Organisation
du sport en
France et des
textes



Filières Pro

Information
sur la filière
pro.



**Appareils sous
pression**

Législation
des appareils
sous
pression.



**Réglementation
spécifique**

Spécificité
des piscines

- Le bénévolat et les brevets d'état
- Rôle des fédérations
- La loi de 1984
- Pour la plongée : Le code du sport, articles A322-71 à 87 et annexes III-14 à 17
- Plongée air et mélange sont regroupés dans le code du sport.

La hiérarchie des textes

Ecriture de la loi

Textes
Cadres

- La Constitution
- Droit international et Européen
- Loi

Explication de la
loi

Textes
d'application

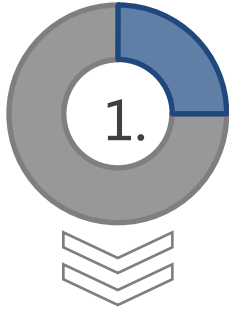
- Décrets en CE
- Décrets Simples
- Arrêtés ministériels
- Arrêtés préfectoraux
- Arrêtés municipaux
- Actes administratifs

Lecture de la loi

Textes
d'interprétation

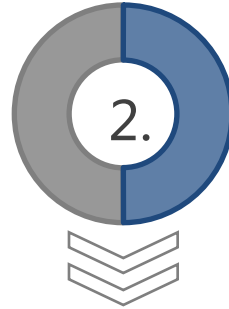
- Jurisprudence
- Instructions, notes, circulaires.

Le Sport en France



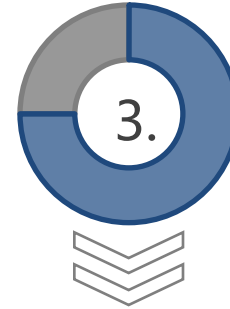
Généralité

Organisation
du sport en
France et des
textes



Filières Pro

Information
sur la filière
pro.



Appareils sous
pression

Législation
des appareils
sous
pression.



Réglementation
spécifique

Spécificité
des piscines

- **BPJEPS : Brevet Professionnel**
 - Encadrer des plongées d'exploration (Guide de Palanquée)
 - Former dans l'espace 0-6m. (air+Nitrox)
 - Organiser et encadrer des randonnées subaquatiques
- **DEJEPS : Diplôme d'Etat**
 - Encadrer dans l'espace 0-60m. (air + Nitrox)
 - Directeur de Plongée
 - Tuteur de Stagiaires pédagogiques
- **DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur**
 - Organiser et coordonner des actions de formation de formateurs
 - Gérer une structure
 - Réaliser des expertises techniques, pédagogiques et environnementales



Recyclage obligatoire tous les 5 ans

